



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 2 août 2023

La France et l'Italie commandent la rénovation des frégates de défense aérienne Forbin et Chevalier Paul pour la Marine nationale, ainsi que des frégates Andrea Doria et Caio Duilio pour la marine italienne.

- L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr), par délégation de la Direction générale de l'armement (DGA) pour la France et son homologue italien (SEGREDIFESA), a notifié, le 28 juillet 2023, le contrat de rénovation des frégates de défense aérienne Forbin et Chevalier Paul pour la Marine nationale, ainsi que des frégates Andrea Doria et Caio Duilio pour la marine italienne.
- La rénovation des frégates Horizon s'inscrit dans la loi de programmation militaire 2024-2030, adoptée par le Parlement le jeudi 13 juillet et promulguée le 2 août 2023.
- Cette opération majeure traduit la volonté des deux pays de continuer à moderniser et à pérenniser leurs capacités opérationnelles en les adaptant à l'évolution des menaces aériennes. Elle comprend notamment la rénovation du système de défense anti-aérienne, Principal Anti Air Missile System (PAAMS) et une refonte du système de combat. Les frégates rénovées mettront en œuvre l'ensemble des missiles Aster dont la dernière version Aster 30 B1 NT Naval (Nouvelle Technologie) permettant d'adresser un large spectre de menaces dont des missiles balistiques.
- Le contrat a été confié par l'OCCAr aux industriels Naviris (Joint Venture constituée de Naval Group et Fincantieri) et EUROSAM (GIE constitué de Thales et de MBDA). Le calendrier du programme de rénovation prévoit la livraison de la première frégate française rénovée en 2029.

Cette commande fait suite à la signature d'un memorandum d'entente entre la France et l'Italie le 20 juin 2023, lors du 54^e salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, par le directeur général adjoint de la DGA, l'ingénieur général de classe exceptionnelle de l'armement Thierry Carlier et le secrétaire général de la Défense et directeur national de l'armement, le général de corps d'armée Luciano Portolano. Ce memorandum confirme la volonté des deux nations de continuer à coopérer dans le domaine naval avec la rénovation des frégates de défense aérienne du type « Horizon ».

Elle perpétue une coopération historique entre la France et l'Italie dans le domaine naval et dans le domaine de la défense aérienne sur la base du système Aster.

Têtes de file des frégates de « premier rang », les Frégates de défense aériennes (FDA) Forbin et Chevalier Paul sont les plateformes navales les plus évoluées de la Marine française pour assurer la protection de groupes aéronavals contre les menaces aériennes ainsi que pour assumer le commandement et le contrôle de l'espace aéromaritime dans un contexte national ou interalliés.

La défense aérienne à base du système Aster fait l'objet d'une coopération unique en Europe entre la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Elle est mise en œuvre à partir de systèmes terrestres et navals (frégates, porte-avions) par ces trois nations.

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15